

Rapport d'activité 2022



Sommaire

1	<u>Mot de la Présidente</u>
2	<u>L'organisation interne</u>
4	<u>L'organisation en Régions</u>
5	<u>Les représentations du CNLAPS</u>
6	<u>Les groupes de travail</u>
8	<u>Le groupe national de prévention de la radicalisation et des radicalités</u>
11	<u>Nos adhérents</u>
12	<u>Le centre de formations</u>
14	<u>TRAJECT en 2022</u>
16	<u>Les moments clés de 2022 et les évènements à venir</u>

Mot de la Présidente

Depuis plusieurs années, maintenant, nous ne cessons de rappeler que le CNLAPS est un réseau d'acteurs – « le CNL c'est nous !!!! » est devenu le leitmotiv des administrateurs.

Il nous faut donc transformer ces paroles en actes. C'est ce que nous faisons, en horizontalisant l'organisation du CNL, en renforçant la communication entre les adhérents et en mettant en place pour chacune des problématiques que nous traversons, un collectif de travail.

Notre objectif commun est de défendre l'intérêt de notre profession, en faisant reconnaître sa pertinence auprès des pouvoirs publics et en améliorant la qualité de ses interventions à travers notre centre de formation.

Au-delà de notre profession, il en va de l'amélioration des conditions de vie des jeunes vulnérables que nous accompagnons, de la reconnaissance de leur place et du respect de leurs droits les plus fondamentaux.

Le moteur du CNLAPS est le partage de cette vision et notre volonté commune de laisser de la place au dynamisme de cette jeunesse.

Plus que tout autre, notre réseau doit rester proche de la jeunesse de notre pays en s'inspirant de ses mouvements et de ses aspirations.

A la hauteur d'un réseau national, nos avancées sont profondes, nous pouvons aussi affirmer qu'elles sont

rapides. Aujourd'hui, le travail au sein du collectif n'est plus envisagé comme une surcharge par ses membres mais bien plutôt comme un gain de temps d'une qualité bien supérieure à ce que chacun aurait pu atteindre, en travaillant individuellement.

A chaque étape de notre transformation, de nouvelles questions se posent à nous :

➔ Devons nous ouvrir le centre de formation à des intervenants extérieurs à la prévention spécialisée ?

➔ Quelle est aujourd'hui notre interprétation de l'arrêté du 4 juillet 72 ?

➔ Bien qu'ouvert aux collectivités territoriales, le CNLAPS défend-il toujours le fait associatif, pourquoi et comment ?

➔ Comment les services de prévention spécialisée défendent au mieux l'intérêt des enfants et des jeunes ?

➔ Souhaitons nous défendre les coopérations entre nous et avec nos partenaires pour sortir d'une logique de prestation de service, et si oui, comment nous y prendre ?

Ces questions seront soumises à nos adhérents lors de notre assemblée générale de juin 2023 ce qui nous permettra de définir collectivement les axes de notre prochain projet stratégique.

Le CNLAPS défend une prévention spécialisée moderne, dynamique, inscrite dans l'ère du numérique,

des réseaux sociaux, des coopérations avec les autres acteurs, associatifs et institutionnels.

Une prévention spécialisée représentée par un réseau national ayant abandonné l'archaïsme d'une organisation verticale pour laisser place à un collectif dans lequel chacun peut prendre place, y compris les jeunes vulnérables qu'elle accompagne.

Cela exige travail et rigueur pour parvenir à structurer un collectif qui plus que jamais est en phase avec les fondamentaux de sa professionnalité.

Anne-Marie FAUVET,
Présidente du CNLAPS



L'organisation interne

En 2020, le CNLAPS s'est réorganisé et a remplacé les salariés initialement en place par des salariés mis à disposition par d'autres structures adhérentes et pilotés par certains membres du bureau.

Présentation de l'organisation interne 2022 :

➔ Abigaël SARRADIN, animatrice du réseau mise à disposition à mi-temps par l'AGASEF à Saint-Etienne et rattachée à la Présidente Anne-Marie FAUVET.

➔ Isabelle BONNOT arrivée en janvier 2022 mise à disposition à temps plein par l'AGASEF à Saint-Etienne et rattachée à la Présidente Anne-Marie FAUVET qui assure la fonction de secrétaire et d'assistante de formation afin de soutenir Corinne BONNEY. Du côté formation, Isabelle gère toute la partie administrative des formations hors formation TRAJECT.

➔ Mathias DURAND, responsable de formation à mi-temps. Il est mis à disposition par l'ADDAP à Marseille. Il a quitté son poste en septembre 2022. Son remplacement est assuré par Abigaël SARRADIN le temps qu'un nouveau responsable soit recruté.

➔ Corinne BONNEY, assistante de formation TRAJECT, est mise à disposition par l'ADDAP à Marseille. Son temps de travail a été augmenté sur la fin d'année afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes des formations TRAJECT.

➔ Chloé SMOROVINSKI et Fanny DEMONTIS ont assuré la partie trésorerie au côté de Daniel DOSE, trésorier du CNLAPS à

Moissons Nouvelles (en Moselle). Elles ont laissé leur place à Sarah DENZER arrivée en août 2022.

L'organisation actuelle



Abigaël SARRADIN
Animatrice Réseau
abigael.sarradin@cnlaps.fr
06 73 40 45 28



Thierry CHAMPAILLER
Responsable du centre de formations
thierry.champaille@cnlaps.fr
07 86 80 95 46



Corinne NOEL
Gestionnaire des formations
corinne.noel@cnlaps.fr
07 83 97 86 35



Chloé SMOROVINSKI
Secrétaire administrative trésorerie
tresorerie@cnlaps.fr
03 87 04 74 02

Des outils adaptés

Cette année, nous avons continué à développer l'utilisation de logiciels afin de nous aider sur la gestion des adhérents, du centre de formation et de notre organisation interne. Parmi ces outils nous avons commencé à utiliser nextcloud, qui nous permet de partager nos documents, de réaliser des visioconférences... Cet outil nous permet de centraliser toutes les informations concernant le CNLAPS.

Nous l'avons également présenté au bureau et au conseil d'administration pour une éventuelle utilisation mais il faut encore réfléchir à la prise en main par chacun.

Concernant la gestion des adhérents, le suivi se faisait avec plusieurs tableaux Excel. L'utilisation était sûrement adaptée pour les deux salariées initialement présentes à Paris, mais elle ne l'était plus avec notre organisation à distance. Nous avons un tableau au niveau du secrétariat et de l'animation de réseau et un tableau au niveau de la trésorerie pour le suivi des cotisations. Les mises à jour étaient très compliquées et nous n'avions pas vraiment une vision réelle des adhérents du CNLAPS.

En janvier, nous avons donc commencé à chercher un logiciel pour nous aider dans cette gestion. En parallèle à cela, Abigaël et Anne-Marie FAUVET ont retravaillé la procédure d'adhésion.

Nous avons fait le choix du logiciel Assoconnect qui nous permet de suivre les cotisations et les demandes d'adhésions. Nous avons commencé à l'utiliser en avril mais cela a eu un incident sur l'appel à cotisations 2022 qui a été envoyé très tardivement.

La communication

En février 2022, Anne-Marie FAUVET et Abigaël SARRADIN ont débuté un travail sur le plan de communication du réseau. Ce travail a commencé par un état des lieux de notre communication (newsletter, site internet, statistiques des consultations...)

Création de nouvelles commissions

Dans la continuité de sa réorganisation, de nouvelles commissions ont été créées. La commission de coordination au niveau de l'animation du réseau et de la communication ainsi que la commission formation pour le suivi du centre de formations. Les membres de la commission formation sont Alix PRATLONG, François SOURET, Philippe LEMAIGNENT et Joëlle VASNIER pour les administrateurs. Le responsable de formation intègre également cette commission.



L'organisation en régions

La commission des régions est une instance participative essentielle du CNLAPS.

Son organisation s'articule autour de 8 régions :

- ➔ Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ Sud-Ouest
- ➔ Grand-est
- ➔ Grand-Ouest
- ➔ Arc Méditerranéen
- ➔ Outre-mer
- ➔ Île-de-France
- ➔ Hauts-de-France

Chaque région désigne un administrateur pour siéger à la commission.

Cette dernière est un outil d'interface et de communication entre le conseil d'administration et les adhérents.

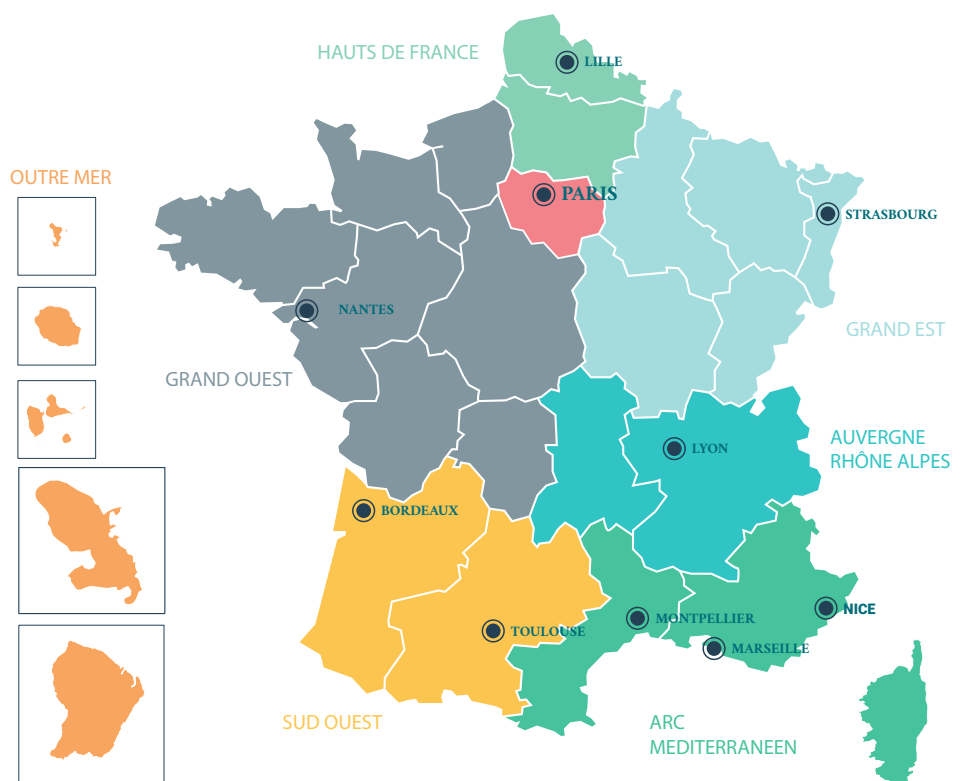
La cohésion des régions ainsi que la participation des adhérents aux différentes instances sont des enjeux de premier plan pour le CNLAPS. Notre réseau s'inscrit dans une dimension participative qui offre aux adhérents des espaces d'expression et de réflexion. Ces derniers alimentent les travaux réalisés par notre réseau qui répondent aux diverses problématiques que traverse la prévention spécialisée.

En 2022, la commission des régions s'est réunie à trois reprises.

Les thématiques majeures qui ont été abordées sont les suivantes :

- ➔ L'outil « Traject » : le déploiement, le développement ainsi que les évolutions.
- ➔ Les chantiers éducatifs
- ➔ Le CEJ-JR
- ➔ Le régime d'autorisation et évaluation
- ➔ Le référentiel HAS
- ➔ Les cités éducatives

Pour l'année 2023, le CNLAPS à travers ses différentes instances va dynamiser la participation des territoires d'outre-mer notamment par l'animation de la région ainsi que par sa participation à la commission des régions.



Les représentations du CNLAPS

Cités éducatives

Le CNLAPS est représenté au sein du Comité National d'Orientation et d'Évaluation des Cités éducatives par Patrice ELOY.

Les premières Cités éducatives ont été labellisées en 2019 au nombre de 80. Elles sont aujourd'hui 200 exclusivement sur des QPV. Une Note de présentation est jointe en annexe à ce PV.

Les Cités éducatives représentent une nouvelle approche territoriale de l'éducation qui est censée impliquer tous les acteurs du territoire. La prévention spécialisée est attendue parmi ces partenaires pour ses actions hors les murs de l'institution scolaire.

Les réalités rencontrées sur chacun des territoires des Cités éducatives sont assez diverses et peinent souvent à traduire ces intentions dans la mise en œuvre.

Le pilotage tripartite (État, Education nationale, collectivité) reste centré sur l'école qui rencontre des difficultés pour faire vivre la démarche dans une dimension de réels partenariats et considère généralement les autres acteurs comme des prestataires. On a constaté un besoin d'informations et d'échanges au niveau des adhérents concernés par les Cités éducatives sur leur territoire d'intervention. Un groupe de travail national est institué sur ce sujet et coanimé par Patrice ELOY et Joëlle VASNIER.

Conseil National de la Protection de l'Enfance

Le CNLAPS est représenté au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) par Philippe LEMAIGNENT. Son mandat à expiré et les règles internes du CNPE ont prescrit qu'il soit remplacé par une femme.

Joëlle VASNIER a donc été désignée comme représentante titulaire et Anne-Marie FAUVET comme suppléante pour le prochain mandat.



Les groupes de travail

Plusieurs groupes de travail ont vu le jour sur l'année 2022.

Travail sur les chantiers éducatifs

En raison des actualités 2022 sur la réforme IAE et la mise en danger de l'organisation des chantiers éducatifs en prévention spécialisée, nous avons organisé un groupe de travail « chantiers éducatifs » piloté par Daniel DOSE et Jean-Claude BONNEFON.

La réforme des parcours d'insertion par l'activité économique est entrée en vigueur le 01 septembre 2021 pour les salariés en parcours. Cette réforme concerne, en autres, les associations intermédiaires.

Cette réforme a conduit à l'élaboration de nouvelles modalités d'entrée en parcours via la mise en place d'une plate-forme de l'inclusion.

Cette réforme, conduite sans concertation ni information, a supprimé une circulaire de 1999 spécifique aux chantiers éducatifs. Cette information nous fut transmise lors d'un rendez-vous en visio au cours du premier semestre 2022 avec le Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion. (DGEFP - sous-direction "parcours d'accès à l'emploi" - mission "accès des jeunes à l'emploi" - conseillère Mme Quaix).

Cela conduit donc à une "remise en cause" de notre "marque de fabrique" que représente le chantier éducatif pour la Prévention Spécialisée.

En octobre 2022, on assistait à une très grande hétérogénéité dans la mise en oeuvre de cette

réforme d'un département à l'autre. (Interprétations différentes des Ddets)

➔ à Rennes : il existe une association intermédiaire spécifique chantiers éducatifs - les jeunes ne passent pas par la plateforme

➔ dans la région "arc Méditerranée", beaucoup d'équipes de PS n'utilisent pas à ce jour la plate-forme.

Si on constate qu'il n'y a pas de difficulté technique majeure pour utiliser la plateforme, la difficulté de fond réside dans la prise en compte de la spécificité des jeunes que nous accompagnons

➔ Impossibilité d'inscrire des jeunes de moins de 16 ans,

➔ Complémentarité CEJ et chantiers éducatifs : non cumul de la rémunération Chantier Éducatif et l'indemnité CEJ alors que le chantier peut être pour un jeune un moment de parcours dans un CEJ

➔ Confusion "contrat de travail temporaire à durée déterminée" - CEJ

L'inscription obligatoire des jeunes sur la plate-forme inclusion peut faire perdre le projet pédagogique et éducatif d'un accompagnement global du jeune au profit d'une logique purement IAE ; retour à l'emploi le plus rapidement possible...

Notre enjeu serait de sortir de l'obligation d'inscription sur la plateforme compte tenu du public que nous accompagnons même si par ailleurs dans notre quotidien nous orientons aussi des jeunes vers les SIAE implantées dans nos quartiers ou territoires.

Ce groupe de travail a réellement débuté en avril. Plusieurs réunions en visioconférences et en présentielles ont été organisées pendant l'année et le travail se poursuit en 2023.

Lors de ces rencontres les membres ont commencé à mener un travail d'élaboration d'un cahier des charges des chantiers éducatifs en prévention spécialisée (avec l'idée de labéliser) et définir une ligne stratégique commune et collective qui sera portée par le CNLAPS.

Cités éducatives

Les Cités éducatives sont une traduction de la politique de lutte contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative de tous les jeunes dans les quartiers en difficulté.

C'est une politique impulsée et pilotée conjointement par le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la ville lancée au printemps 2019 avec un démarrage effectif à l'automne 2019.

Les premières CE lancées fin 2019 ont fortement pâti du contexte de la crise sanitaire du Covid: faire se rencontrer les acteurs d'un territoire en période de confinement était une gageure impossible à réaliser. La dynamique créée au moment du lancement puis les péripéties administratives de mise en place de ces dispositions très nouvelles ont pénalisé les projets locaux. De ce fait les CE de cette première période ont été prolongées d'une année supplémentaire jusque fin 2023.

Les Cités labellisées dans les éditions suivantes auront elles aussi des échéances de 3 ans

Cette démarche des Cités éducatives est présentée dès le début comme une expérience qui doit apporter des enseignements sur des pratiques de coopération qu'elle doit permettre d'installer de façon durable.

Quelques premiers constats après ces premières années d'expériences:

➔ La Cité éducative est volontairement centrée sur l'Éducation nationale et ses institutions

➔ Il apparaît que l'installation du co-pilotage tripartite des Cités éducatives a fait progresser notablement la coopération entre les acteurs de ces 3 milieux institutionnels à ces différents niveaux

➔ Les dynamiques locales sur les territoires dépendant de ces relations mises en place entre les pilotes et des ressources qui sont dédiées à l'animation de la démarche et qui peuvent varier fortement d'un endroit à l'autre.

Une autre limite rencontrée actuellement est celle d'atteindre les tranches d'âge qui se situent hors de la scolarité : petite enfance jusqu'à 3 ans, jeunes après 16-18 ans. Ces catégories échappent à l'encadrement et donc à la visibilité donnée par l'institution scolaire et demandent une ouverture vers d'autres acteurs : PMI départementale, Missions locales...

A travers le double pilotage interministériel et dans les déclinaisons locales on perçoit bien une disjonction entre deux cultures qui sont appelées à se mixer. L'Éducation nationale est très centrée sur sa mission scolaire intra-établissement et très peu ouverte sur son environnement. La politique de la Ville a développé des approches territoriales impliquant à la fois des services et institutions publiques ou parapubliques et des acteurs privés : associations, clubs sportifs, personnes-ressources, habitants et familles. La philosophie de la

Cité éducative représente un effort pour réduire cet écart et instaurer des rapprochements à travers les projets développés.

Le challenge qui semble exister partout aujourd'hui est celui de l'élargissement de la sphère des acteurs du territoire.

Et la prévention spécialisée ?

Il est évident que les acteurs de la prévention spécialisée ont un rôle particulier à jouer dans ce contexte. Ils sont déjà présents et ancrés sur ces territoires et ils ont à la fois une reconnaissance et des capacités d'agir autour du cadre scolaire auprès des publics enfants et jeunes.

En particulier les franges qui se situent en marge voire en dehors de l'institution scolaire, décrocheurs et/ou décrochés. Mais aussi les jeunes sortis de l'obligation scolaire qui sont encore dans la cible de la Cité éducative (dont l'ambition va jusqu'à 25 ans).

Le travail de prévention permet d'établir des relations de confiance et des accompagnements sur toutes les problématiques de ces jeunes et pas seulement la question de la scolarité. Ils bénéficient également d'une reconnaissance et d'une facilité d'accès auprès des familles.

La contribution des acteurs de la prévention spécialisée peut donc être mise à profit auprès de ces publics marginalisés ou en difficulté (parents comme enfants) auprès de l'institution scolaire pour rétablir des liens de confiance.

Au-delà ils peuvent aussi apporter un concours renforcé pour accompagner les jeunes au-delà de l'obligation scolaire et les aider dans la résolution des difficultés qu'ils rencontrent une fois sortis de ce cadre contenant de l'école.

De nombreux acteurs peuvent intervenir dans la Cité éducative et il n'est pas toujours facile a priori de discerner les compétences et les missions des uns et des autres.

Dans un cadre aussi officiel que celui-là, les acteurs de prévention spécialisée ont à se faire reconnaître en rapport avec plusieurs critères : leur antériorité sur le territoire, la relation avec les habitants, les jeunes, les familles ; leur mission de caractère public inscrite dans la protection de l'enfance ; la reconnaissance de cette mission à travers la procédure d'autorisation et le mandat territorial délivrés par la collectivité départementale.

Autant de facteurs méconnus a priori des responsables des Cités éducatives mais bien inscrits a priori dans la démarche par la représentation du CNLAPS au sein du CNOE et le rappel constant à ce niveau des attentes vis-à-vis de la prévention spécialisée qu'il nous reste à concrétiser sur le terrain.

En mai 2022 Joëlle VASNIER et Patrice ELOY, ont mis en place un groupe de travail sur les cités éducatives.

Les objectifs de ce groupe sont :

➔ Faire circuler les informations auprès de tous les adhérents concernés par une cité éducative

➔ Mettre en commun les expériences : contextes, approches, projets, méthodes, réalisations, impacts

➔ Réaliser une contribution nationale en vue de positionner la prévention spécialisée comme acteur de référence dans les cités éducatives

➔ Participer aux réflexions sur l'évaluation de la démarche et des effets produits

Groupe Métropole

En mai, le groupe métropole a été lancé et animé par Anne-Marie FAUVET et Philippe LEMAIGNENT.

Ce groupe de travail a permis de travailler à partir de juillet sur un guide permettant aux métropoles et aux services de prévention spécialisée lors du transfert de compétences.

Groupe National de prévention de la radicalisation et des radicalités

Historique

En 2014, dans un moment d'urgence sociétale pré-attentats et de départ de jeunes mineurs sur des zones de combat hors territoire français, les services de l'État sollicitent son expertise en lien avec sa capacité à agir dans des contextes complexes auprès de personnes vulnérables et pour décrypter le phénomène de radicalisation.

Certaines associations ont alors fait le choix du « pas de côté ». Considérant que les jeunes et les familles relevaient de la protection de l'enfance en danger et bien que conscientes qu'il ne s'agissait plus de prévention spécialisée, elles ont fait le choix de s'inscrire dans le champ de la prévention de la radicalisation violente.

Il s'agissait de ne pas laisser des familles démunies face à ce nouveau problème auxquelles elles étaient confrontées, assurant ainsi la continuité d'un engagement de la prévention spécialisée à assurer une présence et un soutien dans les interstices, ce qui historiquement a motivé son existence.

C'est la naissance des premières CEAF (Cellules d'écoute et d'accompagnement des familles) portées par des services de Prévention Spécialisée sur certains départements. Ce sont des équipes

mobiles avec un périmètre départemental rattachées aux CPRAF pilotées par les Préfets.

Le CNLAPS, sur cette base, s'est retrouvé partie prenante de cet axe de politique publique depuis le début de sa mise en œuvre et a créé dès 2015 un groupe National reposant sur les échanges de pratiques et la formation. Il continue aujourd'hui à se positionner en tête de réseau national de la prévention spécialisée auprès du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR).

Le groupe National s'est appuyé sur des travaux (Guide 1 et 2 pour la pratique, recherche action ARCA), des expérimentations (équipes mobiles CPRAF) et des données issues des échanges du groupe. En 2022, le groupe s'est donné pour objectif de présenter la nouvelle stratégie interne du CNLAPS en matière de prévention de la radicalisation validée lors de son Assemblée Générale.

La vision du CNLAPS en matière de prévention de la radicalisation, repose sur les travaux croisés menés par celles des associations qui ont rejoint le groupe national (échanges et diagnostics partagés par une dizaine d'associations de PS).

Le Groupe travaille à partir d'un référentiel commun issu de 7 années de pratiques, d'échanges techniques, de formations et de lecture des politiques publiques. Ce travail a conduit à une modélisation de nos pratiques sous un label CNLAPS tout en respectant les singularités locales.

Au-delà de ses priorités stratégiques, il se définit autour de cinq objectifs principaux :

- ➔ L'état des lieux de la place des équipes dans les politiques publiques de Prévention de la radicalisation et de la loi contre les séparatismes
- ➔ L'analyse des évolutions des politiques publiques et des évolutions de terrain
- ➔ Mise en place d'espaces d'échanges de pratiques
- ➔ L'outillage des équipes pour répondre à ces évolutions
- ➔ Développer de l'ingénierie sociale et de la formation.

Ce groupe étant financé intégralement par le CIPDR, il rend compte régulièrement de ses travaux et entretient des liens de proximité avec le pôle Prévention de la Radicalisation du SG-CIPDR.

Depuis 2015, leur analyse de cette problématique ne fait que réaffirmer la place de la prévention sociale et éducative et de ses professionnels vis-à-vis de toutes sortes de

processus de rupture. Elle confirme également leur hypothèse de travail selon laquelle pour agir sur ce processus de radicalisation il est nécessaire de favoriser le maintien et la

restauration des liens familiaux et sociaux.





Dans ce contexte, l'expertise de la prévention spécialisée en matière de processus de ruptures (exclusion,

marginalisation) a contribué à construire une réponse méthodologique à partir d'une approche globale et le tissage d'un filet social.

Le groupe national en 2022

Le groupe National est composé aujourd'hui :

De services ayant développé une équipe mobile de type CEAF :

		Dép.	Année
Equipe Mobile d'Ecoute et d'Accompagnement		38	2018
Cellule d'écoute et d'Accompagnement des Familles		13	2014
Cellule d'écoute et d'accompagnement		42	2015
Equipe Mobile d'Intervention		51	2016
Service d'Aide et d'Accompagnement des Familles		34	2015
Cellule d'écoute et d'accompagnement		2B	2016

Sont appelés à rejoindre le Groupe National dans le cadre d'un intérêt porté à ses actions :



D'autres structures non Prévention Spécialisée (ex : MDA 84...) souhaitent rejoindre le groupe national, ce qui rend nécessaire une réflexion autour de la création d'un 4ème collègue pour le CNLAPS.

Le groupe national se décline en deux instances :

Le comité de pilotage composé de directeurs et chefs de services des associations qui pilotent une CEAF. Il est animé par 2 coordinateurs (CODASE 38 et ADDAP 13)

Le groupe technique composé d'éducateurs et de psychologues intervenants dans une CEAF ainsi que des membres du comité de pilotage.

En 2022 le CIPDR Finance une expérimentation de coopération entre le groupe National CNLAPS et l'ARCA afin de former les membres du groupe au GLM (Good Live Model) et de nous doter d'outils scientifiques référencés d'évaluation des situations de radicalisation. Il en ressortira un partenariat installé dans la supervision quotidienne des équipes dans l'utilisation des outils.

Le travail en coopération avec l'ARCA nous permet d'enrichir nos interventions par de nouvelles approches et de renforcer la pertinence de nos actions auprès des familles et des jeunes. Ce travail dont l'enjeu particulier se situe autour de la formation des membres des CPRAF, s'est décliné autour de la mise en place et la formation de professionnels référents superviseurs et formateurs de méthodes criminologiques efficaces issues des cellules d'écoute et d'accompagnement opérateurs dans les CPRAF. Ils assureront une bonne diffusion aux équipes de terrain, acteurs locaux et acteurs CPRAF.

Il s'agit également de renforcer la Professionnalisation des acteurs locaux et l'évaluation des pratiques.

Le duo CNLAPS, ARCA : un véritable intérêt pour le CNLAPS.

Suite à plusieurs rencontres avec le SG CIPDR, et au regard des bilans qui soulignent la pertinence de la conjugaison des savoir-faire de l'ARCA et du CNLAPS et la montée en compétence de nos équipes depuis plusieurs années, le CIPDR nous interpelle sur une nouvelle expérimentation : **la mise en place**

d'une équipe mobile nationale qui se décline dans deux dimensions bien distinctes :

➔ **Intervenir sur demande du CIPDR pour soutenir les préfetures** sur des situations complexes sur lequel le droit commun n'a pas de prise dans un département dépourvu d'équipe mobile dédiée mais bénéficiant d'une CPRAF. (Porteur du projet: CNLAPS équipes mobiles du groupe national en collaboration avec l'ARCA)

L'objectif est de conduire une évaluation individuelle, d'identifier les acteurs en présence, de construire une stratégie de prise en charge, d'accompagner la mise en œuvre d'une équipe mobile et/ou assurer la supervision de l'accompagnement dans la cadre d'une mesure administrative de suivi CPRAF du département.

➔ **Constitution d'une équipe Mobile Nationale activée uniquement par le CIPDR (CNLAPS, ARCA, CLAIRVOYANCE) pour la prise en charge des jeunes majeurs de retour de zone sans poursuites pénales et en dehors d'une protection « jeunes majeurs» (PJM).**

Contexte :

➔ L'intervention de l'équipe mobile nationale concerne uniquement les majeurs en s'appuyant sur la CPRAF dont l'objectif est d'évaluer et de prendre en charge dans un objectif 100% prévention et ce, hors des prises en charges judiciaires. Ce dispositif a fait l'objet d'un cadre d'intervention posé et validé par l'ensemble des acteurs institutionnels sans couvrir les dispositifs judiciaires des «mineurs».

Il faut donc le respecter même si les acteurs locaux nous demandent d'intervenir sur d'autres champs.

➔ les actions de formation/sensibilisation à l'attention des acteurs sur la prise en charge.

Le dispositif

Afin d'assurer une solution de prise en charge urgente en toute hypothèse – notamment lorsque la mise en œuvre d'une PJM de nature judiciaire n'apparaît pas possible ou lorsque le majeur est âgé de plus de 21 ans – des travaux ont été initiés conjointement par la DACG, l'UCLAT et le SG-CIPDR dans le but de consolider un dispositif de renfort de prise en charge immédiat de tout jeune adulte de retour de zone qui ne serait pas poursuivi pénalement.

Ce dispositif a reçu une validation du ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, et notamment du département d'accueil, le Préfet et le conseil départemental.

Ce dispositif prend la forme :

➔ D'une première phase d'accueil d'une durée d'un mois

➔ Une seconde phase est consacrée à l'inscription dans le tissu social local

Descriptif de l'équipe mobile de renfort sur les CPRAF

Dans le cadre de cette action, trois partenaires spécialisés en santé mentale, prévention spécialisée, et fait religieux s'associent pour renforcer l'expertise des territoires et ainsi apporter une expertise pluridisciplinaire.

Il s'agit de la constitution d'une équipe mobile nationale pouvant intervenir en complément des territoires sur deux registres :

➔ si un besoin identifié n'est pas couvert par les dispositifs de droit commun ou les dispositifs dédiés locaux

➔ si la nécessité de renforcer l'expertise ou la formation des acteurs locaux est constatée

L'équipe Mobile Nationale (EM) est donc composée :

➔ D'un ou deux éducateurs spécialisés/psychologue issus des CEAF présentes au groupe National CNLAPS. Un coordinateur du Groupe National assure la liaison entre l'équipe, son institution de rattachement (Chef de Service), la direction de l'ARCA et le CIPDR.

➔ D'un Psycho-criminologue de l'équipe ARCA

➔ D'un médiateur du Fait religieux de l'équipe CLAIRVOYANCE Pour le CNLAPS, Le SG-CIPDR saisit une équipe mobile issue d'une ou plusieurs CEAF dont le choix a été fait par les membres du comité de pilotage du groupe national en lien avec les directeurs des services dont ils sont issus. Une saisine officielle est faite auprès de leurs préfetures de rattachement. C'est donc l'intégration d'une mission supplémentaire des CEAF en activité.

Un Module de formation «Prévention de la Radicalisation» a été réactualisé afin de répondre aux besoins des préfetures en fin de mission pour former un acteur local susceptible de prendre le relais dans le cadre du droit commun. Un ajout sur l'évaluation GLM a été effectué. Il conviendra de l'inscrire au catalogue de formation du CNLAPS, l'ARCA étant déjà financée pour intervenir dans le cadre de notre formation.

Nos adhérents

Nouvelle procédure d'adhésion

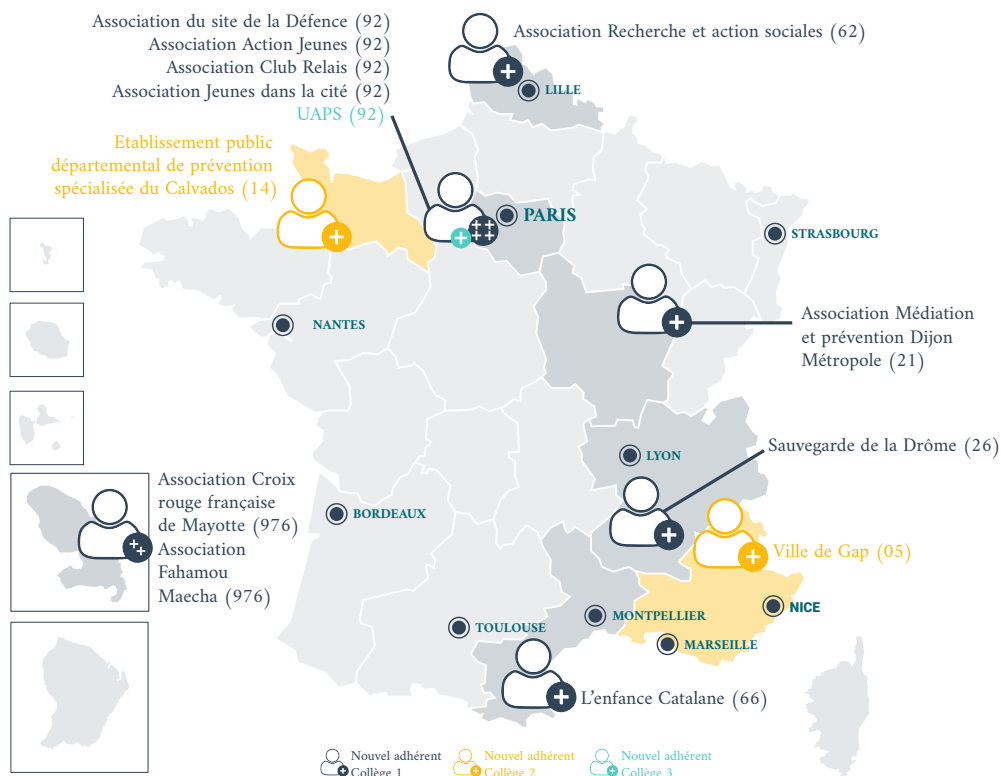
En 2022, nous avons mis en place une nouvelle procédure d'adhésion :



Les nouveaux adhérents

Nous avons pu commencer cette nouvelle procédure en mars. La visio de présentation se fait en présence de la Présidente et de l'animatrice réseau. L'objectif est de présenter le CNLAPS et de donner un sens à la future adhésion. Cela permet également au futur adhérent de se présenter et mieux situer le réseau et son futur investissement. Ce temps d'échange nous permet également d'insister sur le fait que le CNLAPS n'est pas un prestataire de service. Nous avons en effet remarqué que cette année, nous avons eu beaucoup de demandes d'adhésion en raison du développement du logiciel TRAJECT. Nous ne souhaitons pas que les structures adhèrent uniquement pour cela.

En 2022, le CNLAPS compte 13 nouveaux adhérents.



Le centre de formations

Le centre de formation a traversé une année importante pour son organisation et son devenir.

C'est l'essor et le suivi des formations TRAJECT qui permettent aux équipes l'utilisation du logiciel. Au-delà de la prise en main de l'outil, de son utilité dans l'amélioration des pratiques professionnelles, c'est aussi le suivi nécessaire et la prise en compte de ses évolutions qui a marqué 2022.

Les journées de formations sont maintenant réparties entre la mise à disposition du logiciel, la consolidation de son utilisation et l'accompagnement des équipes selon leurs besoins.

C'est la certification QUALIOPi qui a été travaillée et en janvier 2023 l'audit a jugé conforme la totalité des plans et actions du centre de formation.

Les formations en INTER

2022 a sonné la reprise des formations en INTER avec une première organisée du 7 au 10 mars sur le travail de rue et du 14 au 18 mars une formation « être éducateur en prévention spécialisée ». Deux autres sessions ont été organisées en septembre pour satisfaire les demandes. Ces formations ont rassemblé 42 stagiaires.

Les formations en INTRA

Intitulé des formations	Nombre de sessions
Le travail de rue aujourd'hui	14
Être éducateur en prévention spécialisée	11
Prévention Spécialisée et Médiation Sociale	4
Accompagnement à l'élaboration du projet de service	3
Observation sociale et diagnostic de territoire	2
Prévention de la radicalisation	1
L'approche éducative numérique en prévention spécialisée	1
Les approches éducatives de la violence	1
Evolution des publics de la prévention spécialisée	1

Les formations en INTRA TRAJECT

Intitulé des formations	Nombre de sessions
Présentation du logiciel (visio)	45
Configuration et mise en service	28
Formation des équipes et des cadres	38
Statistiques et communication	1

Les chiffres clés de la formation 2022



1 658
stagiaires



850
stagiaires supplémentaires par rapport à 2021



87 %
des stagiaires satisfaits



79
sessions de formation réalisées



98
services de prévention clients

La certification QUALIOPI



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification QUALIOPI ayant été obtenue en novembre, nous avons dès janvier continué notre travail d'amélioration en organisant des temps de travail en présentiel à Marseille ou à Paris.

Nous nous sommes ainsi rencontrés en janvier (Marseille), Avril (Paris), septembre (Paris)

Nous avons réalisé un audit blanc le 20 septembre afin de nous préparer à l'audit de surveillance qui a eu lieu le 23 janvier 2023 et a été brillamment obtenu. Un audit de renouvellement devra être réalisé en 2024.

Les exigences de la certification QUALIOPI nous permettent de nous améliorer continuellement et de réfléchir à de nouvelles façons de travailler.

Lors des différents audits, nous avons pu nous rendre compte de certaines de nos faiblesses et de commencer à travailler à l'amélioration notamment du travail avec les formateurs.

Dans les avancées, nous avons commencé en fin d'année à mettre en place des entretiens téléphoniques ou en visioconférence avec les formateurs pour faire le point avec eux. Ces entretiens ont révélé un besoin d'accompagnement plus important pour certains formateurs et parfois un manque d'informations. Afin d'améliorer ces aspects, un travail a été entamé pour la création d'un livret d'accueil et d'accompagnement du formateur qui verra le jour courant 2023.



Perspectives 2023

Au cours d'entretiens lors de formations, les adhérents ont exprimé des besoins nouveaux. Une actualisation du catalogue de formation est en cours et prendra en compte les demandes ci dessous :

- ➔ Sur l'évaluation externe qui va concerner toutes les structures du secteur médicosocial.
- ➔ Une réflexion est menée pour mieux répondre aux besoins des nouveaux recrutés qui n'ont pas le diplôme d'éducateur spécialisé
- ➔ Une formation destinée aux cadres et une autre pour les administrateurs sont également envisagées.

L'élaboration d'un outil permettant régulièrement, la remontée des besoins et des demandes des structures est aussi au programme 2023.

TRAJECT

en 2022 c'est :

Un déploiement au national qui se confirme et s'accélère...

Le nombre de structures utilisatrices a plus que doublé en un an

- ➔ 49 structures utilisatrices fin 2022 (23 en 2021)
- ➔ Près de 2000 professionnels utilisateurs
- ➔ Un support technique est assuré quotidiennement auprès des structures
- ➔ Un groupe utilisateurs se réunit tous les trimestres

Plus de 40 structures ont bénéficié d'une présentation du logiciel

85 journées de formation TRAJECT ont été dispensées :

- ➔ 29 journées pour créer une base de données personnalisée et accompagner l'utilisation du numérique au sein de la structure
- ➔ 48 journées pour former les équipes (personnels cadres, administratifs, éducatifs) à une utilisation éthique et technique du logiciel
- ➔ 8 journées pour accompagner l'utilisation du logiciel dans le temps

... et qui impulse de nouvelles dynamiques en prévention spécialisée

Le renforcement du droit des personnes accompagnées

Un groupe de travail s'est mis en place, à partir de l'utilisation du module Traject « évaluation de la situation », pour renforcer les modalités de participation des

Répartition des utilisateurs TRAJECT en 2022



49 structures utilisatrices
2000 professionnels utilisateurs
85 journées de formation

personnes à l'élaboration et au suivi de leur projet d'accompagnement.

La migration vers un hébergeur certifié HDS (Hébergeur de Données de Santé) s'est déroulée dans le courant de l'année sans interruption d'accès. Cette certification assure le niveau attendu de sécurisation des données.

Des contrats RGPD ont été rédigés et signés entre le CNLAPS et ses sous-traitants (hébergeur et développeur), et entre le CNLAPS et chaque structure utilisatrice. Ces contrats, obligatoires dans le cadre du RGPD, viennent préciser les responsabilités de chacun dans le traitement des données à caractère personnel. Le CNLAPS a souhaité y intégrer une charte éthique afin d'accompagner au mieux les structures dans l'utilisation du logiciel.

Les temps de formation préalables à l'utilisation du logiciel permettent de reprendre avec les équipes les obligations en termes de RGPD

(information à la personne, durée de conservation, principe de minimisation des données). Le passage au numérique a en effet réactivé un questionnaire éthique quasi-constitutif de la prévention spécialisée et permet au final de faire évoluer les pratiques vers davantage de transparence et de droits pour les personnes.

La réaffirmation d'une place au sein de la Protection de l'Enfance

L'ancrage de la prévention spécialisée au sein de la Protection de l'Enfance l'oblige à respecter un cadre législatif et réglementaire pouvant attester de la qualité des pratiques / « prestations » mises en œuvre.

À ce titre, les modalités d'évaluation externe des services de prévention spécialisée ont évolué avec la mise en place en mars 2022 du référentiel de la HAS (Haute Autorité de

Santé). Traject permet de répondre aux exigences de traçabilité attendues par ce référentiel, qui s'inscrit dans une démarche plus générale d'amélioration continue de la qualité pour les ESMS.

En 2022, le programme national ESMS numérique, qui vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services médico-sociaux, a été étendu aux établissements et services sociaux. Ce programme repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.

La mise en place du logiciel Traject a permis d'anticiper ce virage numérique en cours dans notre champ d'action.

Le CNLAPS s'est rapproché des instances qui pilotent la mise en œuvre de ce programme afin d'avoir un niveau de connaissance plus fin des attendus de ce projet.

La valorisation des pratiques

Le module « statistiques » de Traject a été fortement développé durant le deuxième semestre, avec l'appui d'un groupe de travail dédié. De nombreux tableaux et graphes permettent à présent d'avoir une lecture plus fine à la fois des publics accompagnés et des pratiques mises en œuvre.

Des améliorations restent à apporter afin de pouvoir personnaliser l'export de ces données et pour mesurer l'impact de l'action de prévention spécialisée.

Des retours d'expérience nous montrent que les cadres intermédiaires s'appuient de plus en plus sur cet outil pour partager avec les équipes un regard distancié et objectif sur les pratiques.

Le territoire au centre des pratiques – L'expérimentation avec l'ANCT



Dans la continuité de la Recherche Action sur les Coopérations Territoriales, le CNLAPS a débuté en 2022 une expérimentation, soutenue par l'ANCT.

Le CNLAPS et l'ANCT se sont en effet rejoins autour d'un triple constat :

➔ La prévention spécialisée a une connaissance fine et dynamique des territoires, notamment des QPV, propice à une veille territoriale active.

➔ La démarche de diagnostic territorial partagé permet de développer / renforcer des coopérations à l'échelle du territoire, et d'éviter les logiques en silo.

➔ Le module « diagnostic territorial » de Traject est un outil pertinent pour élaborer, avec les différents acteurs locaux, des diagnostics territoriaux.

3 sites pilotes ont été retenus : Bastia (association Leia), le département de la Loire (AGASEF, ANEF, Sauvegarde 42), et la commune de Freyming-Merlebach (Moissons Nouvelles).



L'année 2022 a permis d'expérimenter sur chaque site la mise en place de temps d'échanges autour d'une veille territoriale active (entre équipes de prévention spécialisée et délégués du Préfet) et / ou de diagnostics territoriaux partagés (avec d'autres acteurs locaux).

L'expérimentation montre la pertinence de pouvoir associer différents outils supports aux échanges, notamment la carte géographique et le module territoire de Traject.

Une journée bilan intermédiaire prévue le 8 juin 2023 à Paris permettra de présenter les premiers enseignements de l'expérimentation et de proposer à d'éventuelles structures intéressées de rejoindre la dynamique de ce projet.

Les moments clés de 2022 et les évènements à venir

2022
Les moments clés

Mars

Nouvelle procédure d'adhésion

Nous intégrons une visio de présentation du futur adhérent et du CNLAPS en présence de la Présidente et de l'animatrice réseau.

Juin

Assemblée Générale

3 tables rondes :

- Le déploiement de TRAJECT et ses effets
- Les politiques publiques et leur financement
- Les problématiques de recrutement

Octobre

Colloque de restitution de la recherche action sur les coopérations

4 ateliers ont été organisés :

- Quelles méthodes de travail pour créer et entretenir de la coopération ?
- Quelles sont les compétences professionnelles nécessaires au travail en coopération ? et quels sont les prérequis pour développer le travail en réseau ?
- Enjeux et modalités du diagnostic de territoire mis en œuvre en coopération
- Quels impacts des appels à projets sur la coopération ?

Audit de surveillance QUALIOPI

Indispensable pour le fonctionnement du centre de formation. Le prochain audit aura lieu en 2024.

Janvier

Colloque TRAJECT

“Les QPV à l'épreuve des coopérations territoriales : TRAJECT, un outil facilitateur”
Au programme, le bilan intermédiaire de l'expérimentation et des ateliers participatifs

Juin

2023

Les événements
à venir...

Journées Nationales

« Prévention spécialisée : 50 ans d'action éducative. De l'immersion dans les marges à l'émergence des pratiques éducatives. »
Prévues le 9 et 10 novembre à Grenoble

Novembre

📍 21 rue Lagille,
75018 PARIS

☎ 01 42 29 79 81

✉ contact@cnlaps.fr

www.cnlaps.fr



🌐 @cnlaps 📘

Retrouvez-nous sur les
réseaux sociaux !